

Compte rendu de la séance du 26 mars 2024

Secrétaire(s) de la séance:

Patricia NAULOT

Ordre du jour:

- Approbation du PV de la séance du 14/12/2023
- Vote du compte administratif de 2023
- Affectation du résultat 2023
- Vote du compte de gestion de 2023
- Vote du budget primitif 2024
- Durée d'amortissement sur pièce analyseur clhore
- Fongibilité des crédits
- Taux des taxes 2024
- Devis projets bâtiments communaux 2024
- Groupe Moto pompe submersible pour eaux usées
- Atlas bio-diversité
- Délibération de principe interconnection Véolia-Givry-Domecy sur le Vault

Ajout de 3 points supplémentaires :

- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCAVM, travaux d'entretien de voirie 2024
- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la CCAVM, travaux de signalisation routière
- Subvention Sivos facture sapins 2023

Questions diverses :

- Compétence eau
- OGS
- Pâturage
- Végétalisation des cimetières
- Le conservatoire de musique d'Avallon donnera un concert à la salle des fêtes le 09/06/24 à 20h30
- L'Association "Les parvis de Bourgogne" se propose d'organiser la Nuit des Églises à Givry le 29 juin 2024.

Cette manifestation proposera un temps de conférence, éventuellement une exposition, une messe à 18h30 suivi d'un temps convivial et s'achèvera sur un concert dans l'église.

Délibérations du conseil:

Vote du compte de gestion - givry (DE 2024 001)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BAGNARD Florence

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Conseil Municipal accepte le compte de gestion ((Pour : 6 ; Abstentions : 3)

Vote du compte Administratif de 2023 (DE 2024 002)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BAGNARD Florence

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par BAGNARD Florence après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 815.87			267 904.36	18 815.87	267 904.36
Opérations exercice	33 678.24	58 056.74	180 905.59	221 129.85	214 583.83	279 186.59
Total	52 494.11	58 056.74	180 905.59	489 034.21	233 399.70	547 090.95
Résultat de clôture		5 562.63		308 128.62		313 691.25
Restes à réaliser						
Total cumulé		5 562.63		308 128.62		313 691.25
Résultat définitif		5 562.63		308 128.62		313 691.25

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif (Pour : 5 ; Abstentions : 3)

Affectation du résultat de fonctionnement - givry (DE 2024 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BAGNARD Florence

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 308 128.62€

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	267 904.36
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	31 193.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	40 224.26
Résultat cumulé au 31/12/2023	308 128.62
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	308 128.62
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	308 128.62
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le Conseil Municipal accepte l'affectation du compte de résultat (Pour : 6 ; Abstentions : 3)

Budget primitif 2024 DE 2024 (DE 2024 004)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Givry,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Givry pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Le dit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 598 492.83 Euros

En dépenses à la somme de : 422 865.12 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	134 816.67
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 289.00
014	Atténuations de produits	21 135.00
65	Autres charges de gestion courante	55 780.80
66	Charges financières	165.00
67	Charges exceptionnelles	100.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1000.00
023	Virement à la section d'investissement	58 123.59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 950.23
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		344 360.29

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuation des charges	9 700.00
70	Produits des services, du domaine, vente	33 762.00
73	Impôts et taxes	135 828.00
74	Dotations et participations	25 549.45
75	Autres produits de gestion courante	501.00
76	Produits financiers	1.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 517.93
002	Résultat de fonctionnement reporté	308 128.62
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		519 988 .00

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	0.00
21	Immobilisations corporelles	64 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 486.90
45	Comptabilité distincte rattachée	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 517.93
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		78 504.83

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	218.38
165	Dépôts et cautionnements reçus	650.00
45	Comptabilité distincte rattachée	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	58 123.59
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 950.23
001	Solde d 'exécution sect° d'investissement	5 562.63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		78 504.83

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2024 (Pour : 7 ; Abstentions : 2)

FONGIBILITE DES CREDITS (maquette M57) (DE 2024 005)

Le conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, la commune de Givry est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur l'autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame La Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame la 1ère adjointe,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

AUTORISE Madame La Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

AUTORISE Madame La Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal accepte la fongibilité des crédits (Pour : 6 , Abstentions : 3)

TAUX DES TAXES 2024 (DE 2024 006)

Vu l'état de notification n°1259 des taux d'imposition et les bases d'imposition prévisionnelles 2024,

Après l'examen du projet de budget 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **décide de voter les taux suivants** :

TAXES	TAUX 2024
Foncier bâti	34.69 %
Foncier non bâti	42.14 %
Habitation	18.18 %

Le Conseil Municipal accepte le taux des taxes (Pour : 6 ; Abstentions : 3)

DUREE D AMORTISSEMENT (DE 2024 007)

Madame La Maire propose au Conseil municipal d'amortir **POUR 5 ans** les différentes pièces soit un analyseur du chlore et un kit pompe doseur pour un montant total de 1.022.70 €

Les montants sont inscrits au budget 2024.

Section de fonctionnement

Compte	Désignation	Montant
DEPENSES		
6811	Dotations aux amortissements	204.54€

Section d'investissement

Compte	Désignation	Montant
DEPENSES		
281531	Amortissement	204.54 €

Le Conseil Municipal accepte la durée d'amortissement (Pour : 8 ; Abstentions : 1)

Devis projets Bâtiments Communaux (DE 2024 008)

Des travaux de rénovation sont envisagés sur les bâtiments communaux :

- **Le Presbytère**; pour les menuiseries, l'électricité et la plomberie

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise EURL BEAUDOIN & Fils, d'un montant de 2.356,22€ concernant la plomberie et le chauffage.

Le Conseil Municipal ACCEPTE le devis de l'Entreprise EURL BEAUDOIN & Fils(Pour : 8 ; Abstentions : 1)

Groupe Moto Pompe submersible pour eaux usées (DE 2024 009)

Suite à la mise hors service d'une des deux pompes de la Rue du Pont, il a été urgent et nécessaire de la faire remplacer.

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise PICHON s'élevant à 3552€

Le Conseil Municipal accepte le devis Groupe Moto pompe (Pour : 6 ; Abstentions : 3)

Atlas Bio-diversité (DE 2024 010)

A la demande de l'association des Communes du Grand site de Vézelay, Le Parc Naturel Régional du Morvan, va prochainement déposer auprès de l'Office Français de la Biodiversité, une candidature à l'appel à projets "Atlas de la Biodiversité inter communale".

Les 18 communes membres ont été sollicitées pour participer à ce projet qui compte parmi les 9 actions prioritaire de l'OGS.

L'ABI est un outil au service des collectivités en faveur de la lutte contre l'érosion de la bio diversité.

Il s'agit d'une démarche menée à l'échelle des communes ou des inter communalités avec un double objectif :

- Acquérir de la connaissance pour assurer la préservation de la bio diversité
- Sensibiliser et mobiliser les citoyens et les acteurs locaux

A l'issu de l'Atlas :

- Recueil des données sur les espèces et habitats du territoire
- Établir une cartographie des enjeux de bio diversité
- Mener un plan d'actions pour intégrer ces enjeux dans les politiques publiques
- Première étape vers une reconnaissance "Territoire engagé pour la nature"

La participation financière de chaque commune sera limitée à environ 1.000€. Ce projet doit permettre de dresser un état des lieux de la biodiversité, d'approfondir les connaissances sur certaines espèces et de réaliser des animations à destination de la population et des scolaires.

Un avis défavorable avait été émis lors du CM du 22/06/23. Il nous est demandé de réexaminer notre position quant à ce projet.

Le but étant que les 18 communes du Grand Site du Vézélien soient en accord avec ce projet qui favorisera la démarche de la labellisation du Grand Site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à ce projet (Contre 9).

Raccordement à la conduite d'eau de Givry à Avallon, alimentée par Véolia (DE 2024 011)

La commune de Domecy/Vault, 86 habitants, 56 abonnés, fait face à un problème d'alimentation en eau potable.

Demande en eau potable stable à hauteur de 58500 m³/an soit 23 m³/j.

Les contrôles réalisés par l'ARS mettent en évidence des non-conformités liées à la présence de nitrates et de pesticides.

Cette commune voisine est mise en demeure par arrêté préfectoral, de prendre toutes les mesures correctives nécessaires en vue de rétablir la qualité de l'eau. Un maître d'oeuvre a été désigné pour étudier et comparer les différentes solutions technico-économiques dans le but d'assurer la distribution d'une eau conforme.

La proposition serait d'opter pour une inter connexion depuis le réseau de notre commune pour alimenter le village de Domecy/Vault (pose de 3,25 km de réseau en fonte, raccordement à la conduite de refoulement qui alimente le réservoir de Givry, tracé le long de la RD n°71, 2 franchissements du Ru de Vernier).

La délibération "d'accord de principe" est dans le but de ne pas bloquer le dossier de la commune de Domecy/Vault.

Possibilité pour la commune de Givry d'émettre des réserves quant à ce projet :

- Pression dans les canalisations
- Débit d'eau
- Maintenance de la partie commune du réseau soit partagée entre les 2 villages à charges égales - le coût de la maintenance de cette partie est inconnue à ce jour.
- Et sous réserve du tracé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE l'accord de principe sous réserves (Pour : 8, Abstention 1) :

- En attente du tracé de la conduite
- de la pression dans les canalisations
- du débit d'eau
- de la maintenance de la partie commune du réseau soit partagée entre les 2 communes à charges égales - le coût de la maintenance de cette partie est inconnue à ce jour et sous réserve du tracé.

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, travaux d'entretien de voirie 2024 (DE 2024 012)

La commune confie à la CCAVM, qui l'accepte, la maîtrise d'ouvrage déléguée au titre de l'année 2024 pour les travaux d'entretien de voirie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Madame La Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux d'entretien au titre de l'année 2024 et tout document s'y afférant (Pour : 8, Abstention : 1).

Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, travaux de signalisation routière (DE 2024 013)

La commune confie à la CCAVM, qui l'accepte, la maîtrise d'ouvrage déléguée au titre de l'année 2024 pour les travaux de signalisation routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame La Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de signalisation routière au titre de l'année 2024 et tout document s'y afférant (Pour :6, Abstention : 3).

Subvention SIVOS achat de sapins Noël 2023 (DE 2024 014)

8 Sapins de Noël Normann à 28€ pièce, soit 224€ que nous arrondissons à 250€ au profit de l'association "Les Z'Incrovables", la différence sera pour la participation au voyage scolaire de fin d'année des enfants de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité**

Devis Presbytère - électricité (DE 2024 015)

Des travaux de rénovation sont envisagés sur les bâtiments communaux :

- **Le Presbytère** : pour les menuiseries, l'électricité et la plomberie

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SAV ELEC, d'un montant de 9.884,03€ concernant l'électricité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** le devis de l'Entreprise SAV ELEC.

Devis projets Bâtiments Communaux (DE 2024 016)

Des travaux de rénovation sont envisagés sur les bâtiments communaux :

- **Le Presbytère** : pour les menuiseries, l'électricité et la plomberie

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Passion Bois Menuiseries, d'un montant de 8.709,03€ concernant les menuiseries.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Passion Bois Menuiseries (Pour 5, Contre 4).

Devis projets Bâtiments Communaux (DE 2024 017)

Des travaux de rénovation sont envisagés sur les bâtiments communaux :

- **La Salle des Fêtes** : pour la peinture, la toiture et les menuiseries.

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise LEDUC Peinture, d'un montant de 7.146,00€ concernant les murs et portes

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise LEDUC Peinture (Pour : 6, Contre : 2, Abstention :1).

Devis projets Bâtiments Communaux (DE 2024 018)

Des travaux de rénovation sont envisagés sur les bâtiments communaux :

- **La Salle des Fêtes** : pour la peinture, la toiture et les menuiseries.

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise Passion Bois Menuiseries, d'un montant de 5.022,00€ concernant les menuiseries.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise Passion Bois Menuiseries (Pour : 8, Abstention : 1).

Devis projets Bâtiments Communaux (DE 2024 019)

Des travaux de rénovation sont envisagés sur les bâtiments communaux :

- **La Salle des Fêtes** : pour la peinture, la toiture et les menuiseries.

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SARL GILLET, d'un montant de 10.004,40€ concernant la réparation de la toiture.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis de l'Entreprise SARL GILLET (Pour : 6, Abstention : 3).

Achat matériel informatique poste mairie (DE 2024 020)

Madame La Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis du prestataire informatique ABALLO pour le remplacement du matériel informatique du poste accueil de la mairie.

Le poste actuel sera réinstallé à l'ancienne mairie.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 1.692,00€ TTC comprenant 1 Unité centrale, 1 écran, 1 Logitech, 1 licence et 1 forfait préparation / transfert des données sur site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCEPTE** le devis d'ABALLO

Questions diverses :

- Compétence eau :

Depuis le vote de la loi 3D de février 2022 adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat, des séries de mesures pour répondre aux besoins des collectivités locales et dans le but de simplifier leur action publique ont été décidées.

La compétence "Eau et Assainissement" sera transférée au 1er semestre 2026 à la CCAVM qui devra se doter d'un syndicat. Tous les budgets "eau" seront transférés de l'achat jusqu'à l'entretien des réseaux.

Des travaux d'étude des réseaux des 48 communes membres de la CCAVM débuteront prochainement.

Attente de réponse du mail envoyé à Monsieur Pascal Germain concernant la date de délibération du Conseil Communautaire et du Bureau Communautaire.

- OGS :

Préparation du dossier de demande de Label

Point étape sur les 9 actions prioritaires

Date de délai possible de dépôt du dossier-septembre 2024

Mai 2024 - approbation du dossier par le comité exécutif

Juin 2024 - approbation du dossier par le comité de pilotage

28 juin 2024 - approbation du dossier par l'Assemblée départementale

A ce jour, il est question de la création d'un syndicat mixte qui serait géré par le département, la CCAVM et les 18 communes du Grand Site.

On ignore quel sera le coût pour les communes (part habitant/part commune).Le Parc Naturel du Morvan pourra faire partie du syndicat mixte mais ne subventionnera pas le Grand Site, cependant il sera possible de bénéficier de services humains et/ou matériels, ex : expertise ingénierie.

La maison du Grand Site sera située "Salle du Clos" à Vézelay.
Les communes et les habitants doivent s'approprier ce projet et le faire vivre en proposant des idées et des actions souhaitées et ne pouvant être mises en oeuvre.

- Pâturage :

Le projet pastoral sera mis en place dans la première quinzaine du mois d'avril.
Environ 20 brebis pâtureront sur le site de la Pelouse du Beustiau pour une période de plus ou moins 2 mois.
Des panneaux informatifs sur le site seront installés par le Conservatoire d'Espaces Naturels.

- Végétalisation des cimetières :

Une visite par l'Entreprise PEV a eu lieu le 14/03/2024. L'objectif de cette visite était de contrôler les travaux de végétalisation réalisés le 20/11/2024.

Le résultat est très satisfaisant, il y a quelques petites zones où la densité est moins importante, mais on peut observer un début de germination.

Pour densifier la germination, il nous est conseillé de prévoir un roulage pour favoriser le tallage des graminées et de veiller à l'arrachage des chardons.

Il est rappelé aux habitants que dans la mesure du possible, il est conseillé de ne pas déposer de compositions ou pots à même le sol, mais de prioriser les pierres tombales, ceci afin d'éviter un jaunissement et un défaut de germination des graminées déposées au sol.

- Le Conservatoire de Musique d'Avallon donnera un concert à la salle des fêtes le 6 juin 2024 à 20h30.

- L'association "Les Parvis de Bourgogne" se propose d'organiser la nuit des Églises à Givry le 29 juin 2024 de 14h à minuit

Rencontre avec les membres de l'ASssoiation afin de promouvoir cette manifestation.

Programme possible de cette manifestation :

Expositions d'oeuvres, diverses conférences, une messe à 18h30, vin d'honneur puis dîner, mise en lumière puis un concert dans l'église et visites en clair-obscur
Une autre réunion est prévue fin avril début mai afin de finaliser ce projet.

- Monsieur Jean-Pierre CLERIOT signale que le branchement de tuyau au niveau des travaux actuels est en fer, qu'il faudrait prévoir de le changer.

- Madame Solange GIBOIN signale que des pierres tombent à l'ancien bar.

- Madame Solange GIBOIN signale que des nouveaux locataires ont un chien STAFF, ce qui produit une nuisance sonore due aux aboiements continuels, et qu'il faudrait voir si ce chien est déclaré en mairie.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.